



CHSCT DES 25 ET 27/10/2021

La séance de CHSCT présentait les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et les programmes annuels de prévention (PAP) des administrations du Ministère représentées dans notre région. Cet exercice est censé impliquer les différentes directions pour l'amélioration de nos conditions de travail.

Le DUERP

L'évaluation des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés du fait de leur travail et leur transcription dans un document unique sont devenues une obligation pour tout employeur.

L'évaluation des risques est une démarche pour comprendre et traiter l'ensemble des risques professionnels en s'appuyant sur une approche globale et pluridisciplinaire c'est-à-dire médicale, technique et organisationnelle. L'exigence réglementaire impose de prévenir l'apparition d'accidents et de maladies professionnelles au lieu de se cantonner à

constater et analyser les accidents et dépister des pathologies déjà existantes.

L'objectif recherché est donc :

- d'accroître le niveau de protection de la santé et de la sécurité des personnels et d'améliorer les conditions de travail,
- Développer la qualité du travail tant du point de vue social qu'économique. L'employeur doit désormais prendre en compte les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'évaluation des risques.

Les acteurs internes doivent être associés à la démarche de prévention : instances représentatives du personnel (CHSCT et délégués du personnel), médecin du travail, services de sécurité... et dans nos ministères : inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST), médecins de prévention et assistant de prévention.

Le premier participant de l'élaboration du DUERP est l'agent. En effet, des réunions de service doivent être organisées tous les 2 ans pour que tous puissent s'exprimer sur l'ensemble des difficultés rencontrées dans le service.

Après ce recensement, il s'agit de passer à l'action, c'est-à-dire rechercher des solutions pour mettre au point le programme de prévention. Les actions de prévention peuvent revêtir plusieurs formes : formations, consignes de travail, aménagements et/ou travaux importants liés aux locaux ou aux équipements de travail, modification de l'organisation du travail. **Le but du programme de prévention est d'accroître le niveau de protection de la santé et de la sécurité des agents et d'améliorer leurs conditions de travail.**

Le PAP

Le programme annuel de prévention (PAP) des risques professionnels et d'améliorations des conditions de travail établi par les directions, fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir. Le programme de prévention prendra nécessairement en compte les éléments contenus dans le DUERP. Il fixe la liste détaillée des mesures devant être prises.

Par exemple :

- l'aménagement des locaux et l'amélioration des conditions de travail, tant au niveau de la sécurité qu'au niveau de l'hygiène ;
- la formation à la sécurité avec le nom de la formation (secourisme, risques professionnels, sécurité, gestes et postures...) ;
- l'acquisition d'EPI (équipements de protection individuelle).

Plus précisément dans nos directions, les DUERP ont mis en évidence la prégnance des risques psycho-sociaux. Pour Solidaires Finances, la seule réponse entendable, ce qui est de toute façon demandé par les agents, c'est **l'emploi**. À la surcharge de travail, le stress, l'abandon de missions et perte de sens du travail fait ; la réponse est simple : donner nous les emplois nécessaires au bon fonctionnement de nos services !

Dans les DUERP, il est aussi souvent mentionné l'inquiétude quant à l'avenir dans notre ministère, craintes dues au NRP à la DGFIP ou au BREXIT aux Douanes, par exemple.



Notre vote
CONTRE

Plusieurs sujets, maintes et maintes fois abordés dans les DUERP par les agents concernant l'immobilier (amiante, ambiance thermique, matériel, incendie...), se voient opposés l'argument budgétaire du « il faut que ce soit fait et budgété avant la fin de l'année » par les directions concernées. Toutefois, à force de persévérance et d'argumentaire, Solidaires Finances a obtenu que certains travaux soient rajoutés à la liste prévue (prise de terre CFP de Dunkerque, porte-coupe feu du CFP de Tourcoing...).

Solidaires Finances dénonce la légèreté de prise en charge du DUERP par les directions. En effet, entre ceux-ci et les différents PAP qui en découlent, toutes les lignes ne sont pas reprises. Ainsi la DRFiP 59 s'octroie le droit de balayer 93% des lignes inscrites par les agents, la DIRCOFI 82%, le commissariat aux ventes et la direction des Douanes de Lille plus de 50%. Et que dire de ceux qui gardent l'intégralité des lignes du DUERP dans leur PAP, comme la Direction Interrégionale des Douanes de Lille, qui se gardent bien de trop s'engager dans de véritables actions.

Lorsque les réponses de l'Administration sont : « organisation du travail par le chef de service », « formation gestion du stress », « yoga des yeux », « respect des mesures sanitaires », « gestion du temps »... force est de constater qu'elles sont complètement déconnectées de la réalité des agents.

C'est pour cela que Solidaires Finances a voté contre l'intégralité des PAP présentés lors de ce CHSCT.

Rappel

Solidaires Finances vous encourage à réclamer les réunions préparatoires à l'élaboration du DUERP. Il doit être une photographie des risques professionnels du service et ne doit donc pas être remodelée au bon vouloir des chefs de services. Le PAP découlant du DUERP, demande donc la plus grande précision et l'intégralité de vos difficultés rencontrées quotidiennement.